



PCE ÉPARPILLÉ FAÇON PUZZLE

Lundi 6 octobre 2025, les organisations syndicales représentatives de l'Hérault, CGT, Solidaires et FO étaient reçues par la Directrice métier et le Directeur ressources pour une réunion d'information sur le devenir des PCE. Dans le même temps le Directeur est allé informer les agents concernés par la nouvelle organisation.

Comme à l'accoutumé, pour s'inscrire dans sa logique de suppression d'emplois dogmatique, la DGFIP a encore une fois trouvée à réformer les conditions d'exercice des missions des PCE.

Nous avons eu droit à la déclinaison locale d'une note nationale déjà initiée dans des groupes de travail entre la Direction locale et certains chefs de service.

La Direction nous a présenté un calendrier de mise en place et un découpage des missions accompagnés de transfert d'emplois.

Cette réforme sera menée en deux temps :

Au 1^{er} septembre 2026, deux emplois de A ou B seront transférés à la DIRCOFI pour traiter les listes de data-mining avec potentiellement la création d'une Brigade d'étude et de programmation (BEP) à Montpellier ou le renforcement de la structure toulousaine.

Un emploi également A ou B sera transféré dans une des BDV de la DDFIP 34 sans précision supplémentaire.

Au 1^{er} septembre 2027, fin des PCE, avec éclatement des missions sur deux nouveaux services :

- Un pôle de programmation départemental (PPD) avec 14 emplois issus des PCE portés à 16 avec l'encadrement.

Les missions seront exclusivement de la programmation au travers des listes du data-mining et de la mobilisation du renseignement interne. Les instructions sur place des RCTVA seraient du ressort de cette structure.

- Un pôle unique d'expertise constitué de 11 agents dont 4 ou 5 venants des PCE actuels, les autres étant issus de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et des SIE.

Les missions du pôle expertise s'orienteront autour du traitement des crédits impôt recherche et du remboursement de crédit de TVA sans plafond, compte tenu de l'apport de l'expertise de la DAJ et des ex PCE. L'Administration croit rendre les fonctions plus attrayantes et efficaces sous cette forme.

Les deux pôles seraient, selon ce qui nous a été dit, installés sur Montpellier, mais à ce stade rien ne serait définitif selon la Directrice métiers.

Une nouvelle fois, l'Administration met la charrue avant les bœufs et phosphore sur des gains de productivité sur la base du data-mining et en anticipant la généralisation de la facturation électronique, oubliant les erreurs du passé (NRP, PAS, GMBI, Taxe d'urbanisme, téléprocédures,...) que l'on nous présentait comme des réformes essentielles dont les mises en place se sont révélées catastrophiques.

Pour nous, organisations syndicales, cette réforme et réorganisation, au-delà d'une gestion RH lamentable et déconnectée des attentes des personnels, est susceptible d'affecter la qualité des missions et détériorer les conditions de vie des agents au travail.

Nous dénonçons l'hyper spécialisations des métiers et le risques de se trouver contraint sans autre perspective professionnelle.

Sur les implantations, toutes concentrées sur Montpellier, nous ne pouvons que nous opposer encore une fois au déplacement arbitraire et sans considération d'un collectif au détriment des considérations métiers et humaines.

Nous revendiquons une présence et le maintien d'effectifs sur le montpellierain et le biterrois pour conserver la connaissance du terrain et les relations inter-services tout en permettant aux agents de vivre là où ils le désirent.

Sur les règles de mutation, le grand flou subsiste, l'Administration juge que les agents bénéficieront d'une super priorité pour suivre leur mission. Pour nous, cette réforme étant pour partie supra départementale, nous n'avons aucune certitude sur ces priorités.

Par expérience, nous avons constaté que les règles initialement annoncées étaient retoquées par l'administration centrale.

Pour rappel, à l'ouverture de l'antenne de Nîmes, au départ, la priorité absolue était donnée initialement aux agents de l'Hérault, pour finir ils ont été concurrencés par les agents d'autres départements impactés par ce transfert.

Nous exigeons une validation claire et définitive sur les règles de mutation et l'engagement du Directeur de s'affranchir du diktat du profil pour les inspecteurs et donner un véritable poids à leur priorité.

Nous revendiquons le maintien d'une activité sur Béziers sous la forme d'un service ou d'une antenne.

Nous dénonçons les risques de désorganisation, de perte de connaissance et de technicité, tout comme nous l'avons constaté à travers le NRP où dans bien des structures les personnels se sont trouvés en grande souffrance (burn out, dépression, tentative de suicide, voir dramatiquement plus...)

Nous restons totalement mobilisés pour la défense des agents, des missions et des structures. L'intersyndicale CGT, Solidaires, FO ne cessera d'interpeller la Direction sur cette réforme tout au long de sa mise en place.